



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250617-DEC-2025-081-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2025

Publication : 19/06/2025

Le 10/06/2025

DEC-2025-81

PTO / Centre commande publique / ALL

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de Bruges de lancer une consultation de travaux afin de créer un équipement sportif comprenant l'installation d'un complexe Padel/Tennis/Boulodrome sur la Plaine de Sports Galinier – Majau, comportant deux lots : le lot 1-VRD-Gros œuvre et le lot 2 - Terrains de sport – Equipements sportifs,

CONSIDERANT la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la commande publique) en vue de l'attribution d'un marché de travaux pour l'installation d'un complexe Padel/Tennis/Boulodrome sur la Plaine de Sports Galinier – Majau, comportant deux lots : le lot 1-VRD-Gros œuvre et le lot 2 - Terrains de sport – Equipements sportifs.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 07/03/2025 pour publication au BOAMP et le DCE a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur.

CONSIDERANT que 7 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 07/04/2025 à 12h00), dont 2 pour le lot 1 et 5 pour le lot 2

VU le rapport d'analyse des offres et après négociations avec les trois meilleures offres de chacun des lots,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché du lot 1 VRD-Gros œuvre avec l'entreprise SOPEGA, candidat individuel, (SIRET : 95000019000013) 24 rue Marion de Jacob – BP 80352 – 33694 Mérignac Cedex pour un montant de 119 610,16 € HT, et le marché du lot 2 - Terrains de sport – Equipements sportifs avec la société SPTM, candidat individuel, (SIRET : 40941111300031) 1645 Route de Trixe-82710 Bressols pour un montant de 261 546,50 euros HT dont 7 200 euros HT de prestation supplémentaire correspondant au séparatif grillagé, pour une durée prévisionnelle globale des travaux de 5 mois.

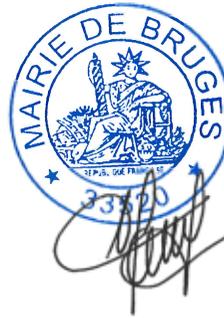


Bruges

- **De payer** à réception de factures, pour le lot 1 un montant forfaitaire de 119 610,16 € H.T. soit 143 532,19 € TTC (T.V.A 20%) et pour le lot 2 un montant forfaitaire 261 546,50 € HT soit 313 855,80€ TTC (T.V.A 20%).

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU